

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 72 (1975)
Heft: 6

Artikel: Comment empêcher les abeilles de s'infiltrer dans des récipients à miel vides
Autor: Wille, Hans / Siegrist, J. J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMENT EMPÊCHER LES ABEILLES DE S'INFILTRER DANS DES RÉCIPIENTS A MIEL VIDES

H. Wille, section apicole de la Station fédérale des recherches laitières, Liebefeld
J. J. Siegrist, Office vétérinaire fédéral, Berne

Introduction

Vers la fin des années cinquante et dans les années soixante, la Suisse importait une quantité considérable de miel étranger à un prix extrêmement bas. Conséquence à cette importation massive, un accroissement sensible des cas de loque américaine. A noter, qu'entre 1930 et 1940 cette maladie était insignifiante en Suisse. Cette progression de la propagation de la loque américaine était due entre autres à un stockage inadéquat et au transvasement du miel dans des locaux facilement accessibles aux abeilles, à un nettoyage insuffisant des fûts de miel vides, à l'entreposage des fûts, parfois non fermés en plein air et au dépôt de miel interdit à la consommation dans des gadoues. D'autre part, maints apiculteurs contribuaient de leur côté à la propagation de cette maladie en nourrissant du sirop, du candi confectionnés avec du miel de provenance étrangère.

L'Office vétérinaire fédéral, la Section apicole de Liebefeld, les offices vétérinaires cantonaux ainsi que nombreux inspecteurs de ruchers ont essayé ces dernières années à remédier à cette situation peu réjouissante. L'article 18 de l'ordonnance fédérale sur les épizooties présentait la base légale. Nombre de difficultés furent aplanies, reste à souligner ici la compréhension et la bonne volonté de la part des établissements traitant les miels, qui ont mis tout en œuvre dès qu'ils avaient pris connaissance des nécessités sanitaires. Si actuellement nous pouvons compter sur l'appui loyal des distributeurs en gros des miels importés, il n'est pas à négliger qu'approximativement $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{3}$ du miel importé est manipulé dans des petites entreprises souvent difficiles à atteindre, éparpillées dans de grandes agglomérations et dans les cantons à population dense du Plateau. Nombreux sont les récipients de miel vides, non ou superficiellement nettoyés amenés à toute sorte d'autres usages. Les bidons en fer-blanc sont souvent jetés pêle-mêle sur les dépôts d'ordures. Cette négligence est responsable pour beaucoup de nouveaux cas d'infections de loque américaine.

Les maisons de récupération de déchets industriels obtiennent un prix intéressant pour les fûts de miel en tôle d'acier pour autant qu'ils sont en bon état. Ces fûts sont recherchés par diverses entreprises. Jusqu'à leur destination finale, ces récipients changent deux, même trois fois d'entrepôt et restent à ces étapes intermédiaires non protégés contre les butineuses. On constate continuellement de nouveaux foyers de loque maligne aux alentours de ces entrepôts.

Le nettoyage extérieur des bidons à miel vides ne pose techniquement aucun problème et peut se faire même dans des exploitations mal outillées, tandis qu'un nettoyage intérieur impeccable des bidons ou fûts avec fermeture à bouchon est pratiquement exclu, même avec les méthodes techniques perfectionnées dont on dispose. Des résidus de miel après vidange restent collés aux parois. Selon l'espèce du fût, la quantité varie entre quelque 100 grammes jusqu'à quatre kilogrammes. Après peu de temps les abeilles s'infiltrèrent si ces bidons restent ouverts ou le bouchon se perd pendant le transport, ou si on le détache pour agrandir le débouchement. Ceci nous a donné la raison de clarifier, s'il n'y avait pas de possibilité d'empêcher les abeilles de visiter ces récipients à miel par un produit répulsif.

Voici expédiées en remboursement le prix de mes brochures : No 1 = 3 fr. 80. No 2 = 3 fr. 30. No 3 = 4 fr. 80. Les 3 Nos 7 fr. 80. V. Pittier Hirzelstr. 8, 8004 Zurich.

Les essais et les résultats

Produit répulsif : créoline ad us. vet.

Période d'essai : été jusqu'en automne 1972. (Conditions de récolte mauvaises, temps souvent favorable pour les sorties d'abeilles.)

Lieu : jardin à proximité immédiate du rucher, Stations fédérales d'essais agricoles, Liebefeld.

Placement des fûts à miel : approximativement 6 m devant le pavillon, occupé par 10 colonies. Dans la même distance, mais du côté opposé, quatre colonies étaient installées en ruches Dadant. L'abreuvoir pour les abeilles était éloigné 1 à 6 m des récipients, à proximité immédiate d'arbustes en fleurs, assidûment visités par les abeilles.

Récipient à miel : essais 1 et 3 : bidons en fer-blanc légèrement coniques d'une contenance approx. de 25 l. Fermés avec un couvercle en fer-blanc, où une ouverture d'un diamètre de 4 cm a été découpée. Chaque récipient était rempli avec 250 gr de miel (dent-de-lion, colza) et une quantité variable de créoline.

Essai n° 2 : fût en tôle d'acier d'une contenance de 180 l rempli avec 4 kilos de miel. L'ouverture du couvercle d'un diamètre d'environ 5 cm restait ouverte. Fûts et bidons furent posés par terre de façon à ce que le couvercle soit plus ou moins vertical au sol. Distance de l'ouverture au sol environ 20 cm. Malgré la position verticale de l'ouverture, l'eau de pluie s'est infiltrée dans quelques bidons et a dissous une partie du miel.

Premier essai

Trois bidons remplis avec 2,5 ml (cm³) resp. 5 et 10 ml (cm³) de créoline. Début de l'essai le 26 juin 1972. Jusqu'au 19 juillet les abeilles survolaient assidûment ces bidons sans leur accorder la moindre attention. Fin juillet les premières abeilles dont une partie s'enlisait dans la solution miel-eau de pluie, entraient dans les bidons. Le 7 août on pouvait constater que le miel additionné de 10 ml de créoline, du bidon sans eau de pluie, a été léché net.

Deuxième essai

Fût en tôle d'acier contenant 50 ml de créoline. Les abeilles visitant l'abreuvoir volaient tout près de l'ouverture. Par forte insolation, l'odeur spécifique du nectar mélangé partiellement à celle de la créoline était perceptible par l'ouverture du bidon. De temps en temps on remarquait quelques abeilles volant autour de l'ouverture du bidon ; mais pendant une assez longue période d'observation on ne constatait cependant aucune entrée d'abeilles dans le fût. Malheureusement le 7 septembre quelqu'un a renversé le récipient, de sorte que le mélange miel-eau de pluie s'était réparti sur le sol. Immédiatement un nombre important d'abeilles et de guêpes léchait la mare sucrée et, le même jour, ces insectes pénétraient dans le fût. Le 22 septembre, date de l'interruption de l'essai, abeilles et guêpes visitaient encore le récipient.

Troisième essai

Deux bidons comme pour l'essai n° 1. Un bidon rempli avec 10 ml de créoline, le deuxième avec 10 ml de créoline mélangée avec 5 gr de charbon animal. Début de l'essai le 15 août. Le 20 septembre un important va-et-vient de guêpes fréquentant le bidon contenant la créoline sans adjonction de charbon animal ainsi qu'une entrée sporadique d'abeilles furent observés. Le 22 septembre les deux bidons furent ouverts. Dans le bidon contenant le mélange créoline-charbon animal, le miel était intact, tandis que l'odeur de créoline était encore bien perceptible. Par contre on ne percevait aucune odeur de créoline dans le premier bidon,

où le produit a pu s'évaporer librement. Ici des visites intenses d'abeilles et de guêpes étaient constatées. La pesée du miel récupéré relevait un manque d'environ 50 gr, preuve que l'entrée des insectes avait commencé seulement quelques jours auparavant.

Discussion

La créoline dosée à la concentration de 0,3 à 0,5 ml par litre de volume du récipient retient les abeilles et les guêpes de l'invasion des récipients contenant du miel et qui sont munis d'une ouverture de 4 cm de diamètre. L'effet répulsif de la créoline sous telles conditions dure environ quatre semaines. Il dépend de la vitesse de l'évaporation du produit. L'évaporation, de son côté, est relative à la température dans et au-dehors du récipient, à la surface du récipient exposée aux rayons de soleil, à l'intensité de l'insolation et à la position de l'ouverture du fût. On arrive à augmenter l'effet répulsif de la créoline en la mélangeant avec du charbon animal. Il est à essayer si des substances meilleur marché pourraient donner le même résultat. Ces essais ont été effectués dans un temps favorable ; pas de récolte pour les abeilles ; l'arrière-été les abeilles cherchent par temps chaud intensivement des déchets de miel, de sucre et d'autres produits sucrés. Souvent elles sucent le jus de fruits blessés. Les températures étaient relativement élevées pendant la période d'essai. En plus les récipients étaient placés à proximité immédiate de 14 colonies d'abeilles. Il est à supposer qu'en pratique l'action protectrice puisse persister davantage, surtout par la combinaison de créoline avec une substance diminuant l'évaporation.

Cet essai a été réalisé pour constater si par des moyens simples, il y avait une possibilité efficace de bannir le danger que présentent des bidons à miel vides avant leur réemploi. Etant donné que la créoline n'est ni toxique ni corrosive, il n'y a pas de raison que ce produit bon marché ne soit pas utilisé pour atteindre le but fixé. Les organes responsables de la lutte contre les maladies des abeilles placées sous la loi des épizooties sauront tirer les conséquences qui s'imposent.

Résumé

Avec de la créoline il est possible d'empêcher les abeilles de s'infiltrer dans des récipients vides ayant servi au transport du miel, mais dont le rinçage interne n'a pas été impeccable. L'effet protecteur dure au moins quatre semaines. En abaissant la vitesse de l'évaporation de la créoline, une prolongation de l'effet est possible.

Le nouveau couteau à désoperculer

en acier spécial inox. Le plus pratique, le plus demandé et le plus apprécié en Suisse romande.

N'a plus besoin d'être chauffé

remplace avantageusement les couteaux électriques et travaille même plus aisément et rapidement. Nombreuses références. Couteau avec lame de 21 cm. : Fr. 26.— ; lame de 16 cm. : Fr. 23.— ; lame de 16 cm. avec extrémité cintrée : Fr. 25.—. Adresse : **Sylvain Pugin, fabricant, 1633 Marsens (FR)**. Ruches pastorales DB à 10 cadres, au prix du jour. Suis acheteur d'un extracteur radial en bon état.